

1. Record Nr.	UNINA9910522585903321
Autore	Roulet Éric
Titolo	La Compagnie des îles de l'Amérique : (1635-1651). Une entreprise coloniale au XVIIe siècle // Éric Roulet
Pubbl/distr/stampa	Rennes, : Presses universitaires de Rennes, 2021
ISBN	2-7535-8580-6
Descrizione fisica	1 online resource (810 p.)
Collana	Histoire
Soggetti	History histoire maritime colonisation histoire moderne Petites Antilles Compagnie des îles de l'Amérique
Lingua di pubblicazione	Francese
Formato	Materiale a stampa
Livello bibliografico	Monografia
Sommario/riassunto	<p>En 1626, une première compagnie par actions est formée à l'initiative de Richelieu pour mener la colonisation des Petites Antilles et organiser le trafic transatlantique. Elle repose sur les associés, des proches du cardinal, qui en possèdent le capital et en assurent la direction. En 1635, elle est réorganisée afin de pouvoir satisfaire d'une façon plus efficace les objectifs qui lui ont été fixés par la monarchie, à savoir, conquérir et peupler des terres et favoriser le commerce. Elle prend alors le nom de Compagnie des îles de l'Amérique. Sous sa conduite, les Français déjà établis à Saint-Christophe s'installent à la Guadeloupe et à la Martinique et affichent des prétentions sur la Grenade, Sainte-Croix, Saint- Martin et Saint-Barthélemy. Plusieurs milliers de colons tentent l'aventure en franchissant l'océan à la quête d'un meilleur avenir et de richesses. Les terres sont exploitées pour satisfaire les besoins de la métropole. Quelques grands domaines s'appuyant sur une main-d'œuvre constituée d'esclaves africains développent de nouvelles productions comme le sucre et l'indigo. Mais la Compagnie est bientôt confrontée à de multiples difficultés qui remettent en cause</p>

son fonctionnement et ses finalités. Les tensions dans les îles et les faibles retombées de sa politique économique conduisent les associés à cesser progressivement leurs activités à partir de 1649. Sa fin pourtant ne signifie pas l'échec de la colonisation française des Petites Antilles. L'héritage qu'elle lègue va fructifier durant les décennies suivantes et donner naissance au premier empire colonial français.

---